



Comment désigner les dirigeants d'une association loi 1901 ?

Fiche pratique publié le 27/05/2014, vu 664 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Ce sont les statuts qui décident des modalités de désignation des nouveaux dirigeants d'associations loi 1901. Attention, certaines associations loi 1901 doivent obligatoirement recourir à l'élection.

Une personne ne devient dirigeant qu'après y avoir consenti. Pour autant, il n'est pas nécessaire de lui faire signer un écrit. Son acceptation peut ainsi résulter de la signature de l'acte de candidature, d'une lettre d'acceptation des fonctions, d'une déclaration publique voire du simple fait d'assister aux réunions de l'organe dont il est devenu membre.

[Voir le guide](#)